



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 octobre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1388

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2006 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 19 septembre 2006 et de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-1389

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 40 939,37 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 303 456,67 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 7 105,42 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 35 - 459 221,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 35 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	40 939,37 \$	25 au 29 septembre 2006
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	303 456,67 \$	25 au 29 septembre 2006
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	7 105,42 \$	25 au 29 septembre 2006
Liste des embauches numéro 35	Embauche de personnel temporaire	459 221,24 \$	18 au 22 septembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1390**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 - 386 197,78 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-36 d'un montant total de 386 197,78 \$ pour la période du 21 au 27 septembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1391\***     **CORRECTION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ SUR UNE ANCIENNE PARTIE DE LA RUE PLOUFFE CÉDÉE À UN TIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de l'ex-Ville de Gatineau a accepté, en vertu de sa résolution numéro C-87-815 adoptée le 4 août 1987, de céder à Réal Groulx une partie de la rue Plouffe sans désignation cadastrale décrite à la description technique numéro 6424-N, préparée par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, le 7 mai 1987;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> René Cousineau, notaire, a préparé le contrat de cession pour cette partie de la rue Plouffe intervenu entre Réal Groulx et l'ex-Ville de Gatineau, le 26 octobre 1987 et publié sous le numéro 377-657;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ancienne partie de la rue Plouffe a été vendue par Réal Groulx et Réjane D'Aoust dans le cadre de la vente de l'immeuble situé au 112, rue Sanscartier, Gatineau, à Luc Lanoue, par acte reçu devant M<sup>e</sup> Claude Cécyre, notaire, le 15 décembre 2000, sous le numéro 10 537 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 556 878;

**CONSIDÉRANT QUE** le même immeuble a été cédé pour une demie indivise à Nancy Mineault par acte passé devant M<sup>e</sup> Claude Cécyre, notaire, le 12 avril 2002 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 574 515;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu rénovation cadastrale de la partie de l'immeuble cédée par la Ville de Gatineau le 27 février 2001, lors de laquelle l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre déclare que la partie cédée par la Ville de Gatineau est une partie du lot numéro 18F, rang 1, au cadastre du Canton de Templeton, bien que le titre du vendeur stipule qu'il s'agisse d'un territoire sans désignation cadastrale conformément au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Raynald Nadeau;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la rénovation cadastrale du Québec, le lot formant l'ancienne partie de la rue Plouffe a été désigné comme étant le lot numéro 1 936 712 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre de la Ville de Gatineau a analysé le dossier et il recommande que la Ville acquiesce à la correction du titre afin de pallier à toute ambiguïté quant au titre de propriété :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'acquiescer à la demande de correction de titre de M<sup>e</sup> Claude Cécyre, notaire par le biais d'un acte de cession-corrrection du lot numéro 1 936 712 au cadastre du Québec à intervenir avec Luc Lanoue et Nancy Mineault suivant les termes et conditions stipulés au contrat de M<sup>e</sup> Claude Cécyre portant la date du 22 août 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de cession-corrrection substantiellement conforme au contrat préparé par M<sup>e</sup> Claude Cécyre.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1392\*

**CORRECTION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LE LOT NUMÉRO 3 286 536 AU CADASTRE DU QUÉBEC PAR UN ACTE DE VENTE - CHEMIN McCONNELL - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de l'ex-Ville d'Aylmer a accepté, en vertu de sa résolution numéro 473-92 adoptée le 16 juin 1992, de céder une partie de l'emprise du chemin McConnell dans le but de maintenir un accès au lot numéro 2177-2 au cadastre du Village d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même conseil a adopté la résolution numéro 99-657 le 14 décembre 1999, visant à confirmer la cession au prix de 1 \$ d'une partie de l'emprise de l'ex-chemin McConnell telle que montrée au croquis identifié par la lettre A portant le numéro de dossier 6-87-001T0-1;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Sylvie Arsenault, notaire, mandataire des acheteurs et propriétaire du lot numéro 2177-2 du Village d'Aylmer, en l'occurrence Carolle Bertrand et Joanne Bertrand, a préparé le contrat de vente pour l'immeuble décrit comme étant une partie du lot numéro 2170 au cadastre du Village d'Aylmer, circonscription foncière de Gatineau intervenu entre les acheteurs précités et l'ex-Ville d'Aylmer le 21 février 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette transaction, le lot numéro 2177-2 et partie du lot numéro 2170 forment une unité d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la rénovation cadastrale du Québec, les lots, propriété de Mesdames Bertrand, ont été désignés comme étant les lots numéros 3 286 370 et 3 286 536;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une récente vente des lots numéros 3 286 370 (2177-2) et 3 286 536 (2170 partie), André Durocher, arpenteur-géomètre, a confectionné un certificat de localisation daté du 23 mai 2006 dans lequel il énonce que le lot rénové numéro 3 286 536 provient du lot numéro 2177-12 et non d'une partie du lot numéro 2170;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Ruth Heafey, notaire, a demandé au Service du greffe de régulariser les titres de propriété des nouveaux propriétaires par la signature d'un acte de vente du lot numéro 3 286 536 au cadastre du Québec et du lot numéro 2170-5 du cadastre du Village d'Aylmer formant l'immeuble montré au croquis « A » précité;

**CONSIDÉRANT QUE** Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre de la Ville de Gatineau a analysé le dossier et il recommande que la Ville cède tous ses droits du lot maintenant désigné comme étant le lot numéro 3 286 536 et également la cession du lot numéro 2170-5 du cadastre du Village d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'acquiescer à la demande de correction de titre de M<sup>e</sup> Ruth Heafey, notaire par le biais d'un contrat de cession au prix nominal de 1 \$ du lot numéro 3 286 536 au cadastre du Québec et du lot numéro 2170-5 au cadastre du Village d'Aylmer à intervenir avec Karine Quevillon et Robby Turpin suivant les termes et conditions stipulés au contrat de M<sup>e</sup> Ruth Heafey portant la date du 8 septembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de cession substantiellement conforme au contrat préparé par M<sup>e</sup> Ruth Heafey.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1393**

**APPUI À LA DÉCLARATION QUÉBÉCOISE SUR LES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 avril 2006, le lancement de la Déclaration québécoise sur les archives a eu lieu au Centre d'archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des associations et regroupements d'archivistes et services d'archives du Québec appuient et reconnaissent l'importance de cette déclaration;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de la Déclaration québécoise sur les archives recherchent un appui le plus large possible de la population notamment auprès des villes du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau réaffirme dans sa politique culturelle, sa mission d'acquisition, de conservation et de diffusion du patrimoine archivistique gatinois;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la visite à Gatineau de madame Lise Bissonnette, présidente et directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le 7 novembre 2006, une séance de signatures de la Déclaration aura lieu à la Maison du Citoyen :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Gatineau appuie la Déclaration québécoise sur les archives.

Adoptée

**CE-2006-1394**

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME SOUTIEN AU TRAITEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DES ARCHIVES 2006-2007 - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible au programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2006-2007 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la politique d'acquisition des archives privées adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2003, la Ville peut acquérir, traiter et diffuser des fonds d'archives privées;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec permet le traitement de fonds d'archives privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe désire traiter les fonds et collections d'archives suivants, à savoir : Fonds Fernand-Nadon (P037), Fonds Patrick-M.-O.-Evans (P039), Collection de la famille Savard (P016), Collection Roland-Michaud (P038);

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe a élaboré une demande dans le cadre du programme d'aide financière 2006-2007 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le traitement des fonds et collections d'archives privées ci-haut mentionnés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention dans le cadre du programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2006-2007 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec telle que rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe.

Le greffier ou en son absence l'assistant-greffier est autorisé à signer la demande.

Adoptée

CE-2006-1395

**DEMANDE DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS POUR UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - MAISON DU CITOYEN - 28 ET 29 AVRIL 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Artisanal pour la Déficience intellectuelle de l'Outaouais organise une campagne de financement, visant à amasser des fonds pour défrayer les coûts d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de cet organisme à but non lucratif (C.A.D.O.);

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité se tient à l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde un rabais de 50 % sur le coût régulier de location des salles de la Maison du Citoyen à l'occasion d'une collecte de fonds pour le compte du Centre Artisanal de la déficience intellectuelle de l'Outaouais qui se tiendra les 28 et 29 avril 2007.

Le rabais sur la location des salles représente un montant de 1 000 \$.

Adoptée

CE-2006-1396

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 61 438,83 \$ ET NUMÉRO B-37 - 100 440,63 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-36 d'un montant total de 61 438,83 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2006;
- numéro B-37 d'un montant total de 100 440,63 \$ pour la période du 9 au 15 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1397

**SOUMISSION 2006 SI 227 - ONTRAC EQUIPMENT SERVICES INC. - REMPLACEMENT DE CHENILLES SUR PELLE JOHN DEERE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 25 750,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Ontrac Equipment Services inc., 189, chemin Cardevco, Carp, Ontario, K0A 1L0 pour le remplacement de chenilles sur une pelle de marque John Deere, au montant de 25 750,42 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 16 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49810-647-52476	24 394,54 \$	Environnement - Atelier mécanique - Pneus
04-13493	1 355,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
49810-541	25 000 \$		Environnement - Atelier mécanique // Entr. mat. roulant et équipements
49810-647		25 000 \$	Environnement - Atelier mécanique // Pneus

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1398

**SOUSSION 2006 SI 202 - NEDCO QUÉBEC, DIVISION DE REXEL CANADA ÉLECTRIQUE INC. - ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR LA RUE LAURIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 59 440,88 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Nedco Québec, Division de Rexel Canada Électrique inc., 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour l'achat de fûts et de luminaires pour la rue Laurier entre les rues Laval et Eddy, pour un total de 59 440,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 11 septembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-014-52477	56 311,04 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Mur rue Laurier
04-13493	3 129,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1399

**SOUSSION 2006 SP 198 - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE DE RUE - RUE JUMONVILLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 398 602,23 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de l'aqueduc et de la chaussée de rue, sur la rue Jumonville, sur la base des prix unitaires et forfaitaire inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 398 602,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 6 septembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-010-52478	49 450,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc travaux ponctuel
06-30334-001-52479	328 163,96 \$	Réseaux routier - Réseaux routier
04-13493	20 988,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006

Adoptée

**CE-2006-1400\* POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS - AJOUT DE DEUX MEMBRES POTENTIELS POUR LES COMITÉS DE SÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* et le règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de certains services professionnels prévoient l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération des offres et la formation de comités de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-403 adoptée le 16 mai 2006, a approuvé la dernière révision de la politique d'attribution des contrats de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle révision est nécessaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'ajouter à l'annexe A de la politique d'attribution des contrats de services professionnels, pour le Service de l'environnement, le nom de monsieur Michel Massé, chef de division, projets et soutien technique et de madame Louise Lavoie, chef de division, usines et traitement des eaux au Service de l'environnement à titre de membres potentiels pour les comités de sélection.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1401\* RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 12 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 352-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine des Vignobles II, phase 12 – District électoral de Lucerne

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1402\* RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 210 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II SUR LA RUE DE GRANBY ET UNE PARTIE DU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 355-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 210 000 \$ pour construire les services municipaux des phases I et II sur la rue de Granby et une partie du boulevard Maloney Est - District électoral de la Rivière-Blanche.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1403\* PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET PRIVÉ PHASE II**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge d'intérêt public de permettre à la population de bénéficier du programme Logement abordable Québec – Volet privé phase II;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation recommande au conseil de participer financièrement au programme Logement abordable Québec - Volet privé phase II;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est financé principalement par le gouvernement du Québec et que la contribution municipale se limite à 15 % de la subvention reconnue;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme atténue la pénurie de logements et rencontre différents objectifs soulevés dans le cadre du projet de la Politique sur l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs intéressés pourront soumettre leur demande dans le cadre d'un appel de propositions;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 362-2006 établissant le programme de logement abordable Québec est entré en vigueur le 25 septembre 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt à venir, de participer au programme Logement abordable Québec – Volet privé phase II de la Société d'habitation du Québec pour l'administration du programme et d'accepter la modification de l'entente numéro DAH-2002-04-23 intervenue avec la Société d'habitation du Québec en y ajoutant les modifications proposées par celle-ci pour l'administration du programme.

De plus, ce comité, suite à la recommandation du Comité des immobilisations, recommande au conseil de majorer de 86 000 \$ le budget alloué au programme Logement abordable Québec – Volet privé pour l'année 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la modification de l'entente avec la Société d'habitation du Québec pour l'administration du programme Logement abordable Québec – Volet privé phase II.



Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1404

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT INC. POUR EFFECTUER UN PLAN DE STATIONNEMENT LOCAL DE LA PARTIE CENTRALE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate la firme Tecslult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'urbanistes et d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'un plan de stationnement local de la partie centrale du secteur de Buckingham, au montant total de 23 948,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 19 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61340-411	22 687,85 \$	Division transport - Serv. prof. et génie
04-13493	1 261,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82210	6 000 \$		Autres transf. conditionnels // Serv. prof. et génie
61340-411		6 000 \$	Division transport // Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1405\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 120 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA CONFECTION DU PLAN DE GESTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES POUR LES SECTEURS DES RUES HURTUBISE ET JACQUES-CARTIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DENIS TASSÉ - AURÉLE DESJARDINS - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 368-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 120 000 \$ pour payer les honoraires professionnels reliés à la confection du plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables pour les secteurs des rues Hurtubise et Jacques-Cartier – Districts électoraux des Riverains, du Lac-Beauchamp et de la Rivière-Blanche

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1406\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 235-1-2006 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 935 000 \$ POUR PERMETTRE DE PAYER AU NOM DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, UNE SUBVENTION AU PROMOTEUR ÉLIGIBLE AU PROGRAMME REVI-SOLS, PHASE II, POUR LA RÉHABILITATION DU SITE DU FUTUR CENTRE COMMERCIAL À L'ANGLE DE L'AUTOROUTE 50 ET DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 235-1-2006 abrogeant le règlement numéro 235-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 935 000 \$ pour permettre de payer au nom du ministère de l'Environnement du Québec, une subvention au promoteur éligible au programme Revi-Sols, phase II, pour la réhabilitation du site du futur centre commercial à l'angle de l'autoroute 50 et du prolongement du boulevard de la Gappe.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1407  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2007-684

**MANDAT D'EXPROPRIATION POUR SERVITUDE - ROUTE VERTE - PARTIE DES LOTS NUMÉROS 2 660 010, 1 273 702 ET 1 273 703, CADASTRE DU QUÉBEC - RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'apprête à construire un segment de la Route verte longeant la rue Jacques Cartier dans le but de relier entre eux, d'autres segments de la Route verte déjà existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville négocie à cette fin l'acquisition des lots numéros 1 273 702 et 1 273 703 avec la firme Bowater inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations avec la firme Bowater inc., ne seront probablement pas terminées dans les délais prescrits pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme Renouveau urbain et villageois du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a tenté en vain de négocier de gré à gré une servitude perpétuelle et réelle sur une partie du lot numéro 2 660 010, cadastre du Québec, avec la firme 102662 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'obtenir pour des fins municipales, une servitude perpétuelle et réelle grevant une partie du lot numéro 2 660 010, cadastre du Québec ainsi qu'une servitude temporaire pour la construction de la piste cyclable et de grever d'une servitude perpétuelle et réelle une partie des lots numéros 1 273 702 et 1 273 703, cadastre du Québec;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques d'entreprendre, sans délai, les démarches d'expropriation pour grever :

- une partie du lot numéro 2 660 010, cadastre du Québec, d'une servitude perpétuelle et réelle à des fins publiques, d'une superficie approximative de 2 168,4 m<sup>2</sup> et une servitude temporaire pour construction, d'une durée de 240 jours;
- une partie des lots numéros 1 273 702 et 1 273 703, cadastre du Québec, d'une servitude perpétuelle et réelle à des fins publiques, d'une superficie approximative de 2 182,6 m<sup>2</sup>.

Le coût final de cette démarche d'expropriation sera sujet à l'approbation d'une résolution distincte par le conseil municipal.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-010	2 800, 00 \$	Sentiers récréatifs - Servitudes et acquisition de terrain
06-30281-010	1 090,70 \$	Sentiers récréatifs - Servitudes et acquisition de terrain
06-30281-010	9 079,33 \$	Sentiers récréatifs - Servitudes et acquisition de terrain
04-13493	155,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1408\*

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-908 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-1243 VISANT À AUTORISER LA VENTE DU LOT NUMÉRO 14A-35, RANG 5, CANTON DE HULL AU LIEU DU LOT NUMÉRO 14B-35 - PARC INDUSTRIEL PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-572 adoptée le 20 juin 2006, a accepté d'entériner la recommandation du Développement économique – CLD Gatineau visant à vendre le lot numéro 14B-35, rang 5, Canton de Hull à monsieur Romain Brunet;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans la désignation du lot faisant l'objet de la vente;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la transaction est le lot 14A-35, rang 5 au cadastre du Canton de Hull et dûment publié au Bureau de la publicité des droits;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution numéro CM-2006-572 afin d'obvier à toute mauvaise interprétation quant au lot :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-908 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2006-572 en remplaçant le lot numéro « 14B-35, rang 5, Canton de Hull » par le lot numéro « 14A-35, rang 5, Canton de Hull » apparaissant au préambule et dans le dispositif de la résolution.

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-1243 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2006-799.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1409**     **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ASTICOU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique Asticou à l'attention de madame Micheline Renaud, 96, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J8R 1W9, à titre de subvention pour le championnat provincial de patinage artistique qui aura lieu du 19 au 22 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11403-694	100 \$		Alain Riel - de Deschênes // Articles promotionnels
11403-972		100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1410**     **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU VIEUX AYLMEYR - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Vieux Aylmer à l'attention de madame Manon Boucher, 42, rue Xavier, Gatineau, Québec, J9H 5S7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	2 000 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1411**     **SOUMISSION 2006 SI 234 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BALLON-PANIER - PARC SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 33 985,59 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de construction d'un terrain de ballon-panier au parc Saint-Jean-Bosco, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 33 985,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 septembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40035-005-52481	32 196,09 \$	Travaux d'immobilisation – District de Hull - Parc Saint-Jean-Bosco
04-13493	1 789,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1412 ACQUISITION D'UNE LICENCE DE DÉVELOPPEMENT - FREEBALANCE INC. - 85 462 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise un logiciel pour la gestion et la production de la paie depuis la fusion;

**CONSIDÉRANT QUE** ce logiciel a été confectionné par la compagnie Influatec et que ses droits ont été vendus à la compagnie FreeBalance inc. qui exploite commercialement le logiciel;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie FreeBalance inc. a signifié l'arrêt du support et de l'entretien à partir de décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de continuer les opérations en matière de traitement de la paie jusqu'à ce que nous puissions remplacer le logiciel existant par un autre logiciel plus adapté aux besoins des ressources humaines et des finances;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie FreeBalance inc. propose une licence de développement pour une période de 24 mois avec renouvellement possible de six mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la compagnie FreeBalance inc. pour la somme de 85 462 \$ pour l'octroi d'une licence de développement afin de continuer les opérations reliées à la paie jusqu'au 31 décembre 2008 tout en nous permettant de trouver une solution de remplacement par voie d'appel d'offres.

De plus, ce comité accepte l'embauche d'une ressource temporaire pour une période de six mois au coût de 25 735 \$ afin d'effectuer les correctifs législatifs nécessaires au système de paie, la préparation des T4 ainsi que la stratégie de transfert des données dans le futur système de ressources humaines / paie.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 la somme de 25 735 \$ pour l'embauche d'un employé à compter du 30 janvier 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13470-672-52485	80 962,03 \$	Harmonisation des technologies d'information - Equip. / Logiciels
04-13493	4 499,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva vice-président du comité exécutif préside la séance.**

CE-2006-1413

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JACINTHE LABERGE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, (poste numéro N-2006-041 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Jacinthe Laberge, au poste de secrétaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Madame Jacinthe Laberge est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Laberge sera celui de la classe 06, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1414

**OCTROI DE PERMANENCE À TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Anne-Marie Lacaille, technicien /rémunération	4 juillet 2006	4 octobre 2006	CE-2006-980 28 juin 2006	3 mois
Marc Provost, commis spécialisé	4 juillet 2006	4 octobre 2006	CE-2006-977 28 juin 2006	3 mois
Maxim Guénette, Inspecteur	17 juillet 2006	17 octobre 2006	CE-2006-1058 28 juin 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-1415

**PROLONGATION DES AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE MESSIEURS LUC LAGACÉ ET DANIEL VÉZINA, PEINTRES AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour les salaires de messieurs Luc Lagacé et Daniel Vézina dépasseront la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger les affectations temporaires de messieurs Luc Lagacé et Daniel Vézina, peintres au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2006.

Le salaire de messieurs Luc Lagacé et Daniel Vézina sera celui de la classe 8 de la convention collective des cols bleus, soit un taux horaire de 22,47 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71190-134	Édifices communautaires – Rémunération régulière – Temporaires - Cols bleus
18-60017-001	Améliorations – Centre Apollo
02-71250-134	Patinoires extérieures et pistes de ski de fonds – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus
02-99600-134	Coûts de transition – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus
18-50047-001	Centre communautaire Saint-Gérard.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1416**

**RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR MARC MICHAUD AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, DIVISION URBANISME - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1227**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1227 adoptée le 30 août 2006, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Marc Michaud au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Gatineau, division urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 septembre 2006, monsieur Marc Michaud a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-1227 adoptée le 30 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1417**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2007-365

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR SÉBASTIEN DESCHAMPS, INSPECTEUR-CALCULATEUR-RÉSIDENTIEL, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sébastien Deschamps, occupant le poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 28 septembre 2006 au 1<sup>er</sup> août 2007 inclusivement conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Sébastien Deschamps, inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières un congé sans solde pour la période du 28 septembre 2006 au 1<sup>er</sup> août 2007.

Adoptée

CE-2006-1418

**SOUSSION 2005 SP 039 - RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 2 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE-2005-623, ce comité adjugeait un contrat à la firme 3341917 Canada inc. (Clas-sy), suite à l'appel d'offres 2005 SP 039, pour les services d'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer pour les années 2005 à 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la faillite de la firme 3341917 Canada inc., la Ville a retiré à cette dernière la responsabilité de l'exécution de ce contrat et a fait appel à la caution en vertu du cautionnement d'exécution du contrat fourni avec la soumission retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la prise en charge de l'exécution du contrat par la caution, les parties désirent résilier consensuellement le contrat 2005 SP 039 avant l'expiration de son terme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité résilie le contrat pour les services d'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer et autorise le Service des finances à verser la somme de 2 000 \$ incluant les taxes à la compagnie d'assurances JEVCO à titre de paiement final pour les sommes dues à 3341917 Canada inc. et à la caution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la transaction-quittance.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-521-52484	1 894,69 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entr. rép. / Infrs.
04-13493	105,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2006.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**MARC BUREAU**  
 Maire et président

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
 Greffier et secrétaire



**Comité exécutif**

**Comité exécutif**